

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 25/004/2007 – ÉFAI
6 mars 2007

Action complémentaire sur l'AU 25/07 (AFR 25/002/2007, 2 février 2007)

Craintes de torture ou de mauvais traitements / Détention au secret

ÉTHIOPIE

Endalkachew Melese (h), 23 ans, étudiant

Daniel Hailemariam (h)

Hirut Kifle (f)

Menbere Tsegaye (h)

Tadesse Zenebe (h) – nom corrigé, agent de sécurité d'une usine de pneumatiques, 34 ans ainsi qu'une soixantaine d'autres sympathisants de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD)

Personnes libérées :

Saba Mekonnen (f)

Tigist Tilahun (f)

Fantaye Beyene (h)

Nouvelles personnes menacées :

Alemayehu Seifu (h)

Tilahun Ayele (h), enseignant

Yonas Getachew (h)

Gedlu Ayele (h), lieutenant de l'armée de terre

Wubitu Mosha (f), 36 ans, détenue avec son fils âgé de quatre ans

Amnesty International sait maintenant que plus d'une soixantaine de représentants ou de sympathisants présumés de la Coalition pour l'unité et la démocratie (CUD), un parti d'opposition, arrêtés dans différentes parties du pays, sont détenus au secret depuis le milieu du mois de décembre 2006 ou le début de l'année 2007. Plusieurs d'entre eux ont été libérés, mais de nouvelles arrestations ont eu lieu. Selon des informations récentes, certaines de ces personnes ont été torturées en détention.

Tous ces détenus ont été présentés devant un juge dans la capitale, Addis-Abeba, et placés en détention provisoire pendant que la police mène ses investigations, mais aucune de ces personnes n'a été formellement inculpée d'une infraction précise. La plupart d'entre elles sont toujours détenues dans les locaux du Département central d'enquêtes (également connu sous le nom de Maikelawi), à Addis-Abeba, mais plusieurs ont été transférées au poste de police de Kera, à Kirkos, une banlieue de la capitale. Parmi elles, cinq ont été identifiées : Alemayehu Seifu, Tilahun Ayele, Yonas Getachew, Tadesse Zenebe et Gedlu Ayele. Wubitu Mosha, détenue avec son fils âgé de quatre ans, figure parmi les personnes privées de liberté. Aucune n'a été autorisée à entrer en contact avec ses proches ni avec un avocat ; elles risquent d'être victimes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Amnesty International a de nouveau reçu des informations selon lesquelles plusieurs détenus auraient été battus par des policiers. Selon certaines sources, ces personnes sont accusées d'entretenir des liens avec un groupe armé d'opposition peu connu du nord de l'Éthiopie, le Front patriotique du peuple éthiopien (FPPE). À la fin du mois de février, une chaîne de télévision publique a diffusé de prétendus « aveux » formulés par Tadesse Zenebe, Alemayehu Seifu, Tilahun Ayele, Yonas Getachew et Gedlu Ayele ; parmi ces cinq hommes, au moins un était blessé au visage. Selon les autorités, ces détenus auraient participé à un complot violent ourdi par le gouvernement érythréen ayant un rapport avec le conflit frontalier qui a opposé l'Éthiopie et l'Érythrée entre 1998 et 2000, et qui n'a jamais été résolu. Lors d'une interview qu'il a accordée aux médias, le responsable de la police fédérale éthiopienne a affirmé qu'aucun des détenus dont les « aveux » avaient été diffusés n'avait été torturé, ajoutant que la torture était illégale en Éthiopie. Il a accusé Amnesty International, à tort, d'avoir publié la photographie d'une fausse scène de torture, sur laquelle figurerait l'un de ces détenus. Ce cliché a été diffusé brièvement sur un site Internet basé hors de

l'Éthiopie, avant d'être identifié comme une photographie prise au Timor oriental, mais n'a jamais été publié ni reconnu par l'organisation.

Amnesty International craint que certaines de ces personnes n'aient été arrêtées pour avoir manifesté, de manière pourtant non violente, leur soutien au CUD, tandis que d'autres pourraient être maintenues en détention à la suite d'« aveux » arrachés sous la torture ou en vertu d'autres éléments non fondés les accusant d'opposition violente.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Soixante-six journalistes, dirigeants de la CUD et militants de la société civile sont actuellement jugés pour des infractions passibles de la peine capitale, notamment pour trahison et complot armé, à la suite des élections de 2005, qui ont donné lieu, en juin et en novembre cette année-là, à des manifestations qui se sont terminées dans la violence. L'armée et les forces de l'ordre ont alors abattu 193 personnes, et six policiers ont été tués par la foule. Le 23 mars, les juges d'instance devraient décider de l'opportunité des poursuites engagées contre les prévenus, une fois que l'instruction sera achevée. La plupart des personnes poursuivies ont refusé de se défendre, car elles estimaient qu'elles ne bénéficieraient pas d'un procès équitable. Amnesty International les considère comme des prisonniers d'opinion, car elles n'ont pas eu recours à la violence ni prôné son usage (voir l'AU 284/05, AFR 25/017/2005 du 2 novembre 2005, et ses mises à jour).

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- déclarez-vous préoccupé par la détention sans inculpation d'une soixantaine de représentants et de sympathisants présumés de la CUD ;
- demandez instamment aux autorités de veiller à ce que toutes ces personnes soient traitées avec humanité pendant leur détention ;
- exhortez les autorités à leur permettre immédiatement de voir leurs proches, de bénéficier des services d'un avocat et de recevoir tous les soins médicaux qui pourraient leur être nécessaires ;
- priez les autorités de mener dans les plus brefs délais une enquête impartiale sur les actes de tortures signalés à l'encontre de détenus, notamment de ceux dont les « aveux » ont été diffusés sur une chaîne de télévision publique ; demandez-leur également de rendre publiques les conclusions de ces investigations et de traduire en justice les responsables présumés de tout acte de torture ;
- exhortez-les à prendre immédiatement des dispositions concernant ce groupe de détenus, soit en les inculquant d'une infraction prévue par la loi et en les jugeant dans les meilleurs délais et dans le respect des normes internationales d'équité des procès, soit en les libérant sans condition.

APPELS À :

Ministre de la Justice :

Mr. Assefa Kesito, Ministry of Justice, PO Box 1370, Addis-Abeba, Éthiopie

Fax : +251 11 5517775

+251 11 5520874

Email: ministry-justice@telecom.net.et

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Responsable de la police au niveau fédéral :

Mr Workneh Gebeyehu, Ministry of Federal Affairs, PO Box 5068, Addis-Abeba, Éthiopie

Formule d'appel : *Dear Commissioner, / Monsieur,*

COPIES À :

Premier ministre :

His Excellency Meles Zenawi, Office of the Prime Minister, PO Box 1031, Addis-Abeba, Éthiopie

Fax : +251 11 1552020

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Éthiopie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 17 AVRIL 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*